Image not found or type unknown

Obligation de payer des charges supplémentaires

Par **loloenlive**, le **04/08/2020** à **18:58**

Bonhour,

Je loue un petit appartement dans une villa comptant 6 logements ainsi qu'une piscine commune. Il y a peu de temps notre propriétaire est venu nous proposer de signer un document afin de nous obliger à payer des suppléments si nous invitons des amis ou de la famille à un repas autour de la piscine : 100 euros au delà de 3 personnes, 200 euros au delà de 10 et 300 euros pour 20 personnes. La plupart du temps mes voisins et moi-même invitons raisonnablement et nous payons déjà des charges pour tout ceci.

Ma question est assez simple : A-t'il le droit de nous obliger à payer des suppléments et de contrôler le nombre de nos invités ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vous souhaite une agréable soirée.

Par **Tisuisse**, le **05/08/2020** à **07:43**

Bonjour,

La réponse est NON, une telle clause serait illégale. Le locataire est libre, chez lui, d'inviter qui il veut, sans limitation de nombre ni de durée.

Voyez votre ADIL.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés